

*Colombie : La justice
transitionnelle accepte la
soumission d'un ancien
paramilitaire*



La Havane, 18 novembre, (RHC)- La Juridiction Spéciale pour la Paix (JEP) a accepté vendredi la soumission de l'ancien paramilitaire, Salvatore Mancuso, en sa qualité de sujet fonctionnellement et matériellement incorporé aux forces de sécurité, entre 1989 et 2004.

Lors d'une conférence de presse, l'entité issue de l'accord de paix de 2016 a expliqué qu'au cours de cette période, l'ancien commandant des Autodéfenses unies de Colombie a joué un rôle de charnière au sommet, en tant que supérieur, avec la force publique, avec la capacité d'établir des schémas de macro-criminalité.

La Chambre de définition des situations juridiques a conclu que Mancuso, en tant que sujet charnière ou point de connexion, avait le pouvoir de "tirer les ficelles" des structures militaires, commerciales et politiques, et d'influencer des agents de l'État de haut rang.

La décision est le résultat de comparaisons et d'analyses exhaustives des contributions à la vérité faites par l'ancien chef paramilitaire pendant quatre jours lors d'une audience unique pour la contribution à la vérité, tenue en mai dernier, sur ordre de la section d'appel de la Juridiction Spéciale pour la Paix, ainsi que des informations qu'il a fournies.

Sur la base de la comparaison effectuée, la Chambre a conclu que les déclarations de Mancuso contenaient des éléments présents, effectifs, suffisants et nouveaux par rapport à des faits qui étaient déjà connus ou qui avaient fait l'objet d'une enquête par le système judiciaire colombien.

Sur la base du témoignage de Mancuso, il est clair que des commandants militaires et policiers de haut rang et des agents de l'État qui n'étaient pas membres des forces de sécurité ont également participé à ces tâches.

Le témoignage de Mancuso permet de comprendre que le lien qu'il entretenait avec les forces de sécurité a été maintenu même lorsqu'il y a eu un changement dans le commandement de ces unités.

Cela révèle, selon la Chambre, qu'il existait à Cordoba un réseau criminel constitué de telle manière que l'échafaudage de ses stratégies et de ses liens n'a pas été modifié par les changements intervenus dans les forces de sécurité.

La Cour juge pertinentes les déclarations de Mancuso concernant sa participation à la planification et à l'exécution d'opérations qui relevaient exclusivement des forces armées, de la police nationale ou des services de renseignement, tels que le DAS.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/339735-colombie-la-justice-transitionnelle-accepte-la-soumission-dun-ancien-paramilitaire>



Radio Habana Cuba